COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE









PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 23 janvier 2023 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le lundi 30 janvier 2023, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2022
- Acquisition de matériel pour les services techniques
- Travaux de réhabilitation du bâtiment communal pour l'accueil de commerces : avant-projet actualisé et demande de subventions

<u>Présents</u>: Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice — Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges — Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul — Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel — 1^{er} adjoint, Mme LALUE Lucette — 2^{ème} adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3^{ème} adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme LABROUSSE Marie, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mme BUJON-THIMONNIER Marie (arrivée à 21 h), Mme BRIE Elina, Mme CHRETIEN Emmanuelle, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mr LASANCE Marcus, Mme SEGUY Christine, Mr MARTIN Arnaud.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme LONDEIX Colette à Mr NIVARD Fabrice

Absents excusés: Mme MALEJAC Marie-Thérèse - 4ème adjointe, Mr DELAGE Jean-Marie - 5ème adjoint, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle

Secrétaire de séance : Mr MARTIN Arnaud

લલલલ

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022

Monsieur DUBOIS rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 a été adressé, par courrier, à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur DUBOIS le soumet à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Acquisition de matériel pour les services techniques

Monsieur le Maire explique que le matériel communal est âgé et peu adapté aux travaux que le personnel doit exécuter sur les 154 kilomètres de voirie de la commune.

Monsieur DEMOUSSEAU s'est occupé de consulter plusieurs fournisseurs de matériel. Le choix s'est arrêté sur la proposition de la société NOREMAT avec du matériel adapté permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel soit :

- Un tracteur avec une cabine panoramique, pour un montant de 109 272.50 € HT. A déduire la proposition de reprise de l'ancien tracteur JOHN DEERE 6090MCde Bussière-Poitevine de 2014 (inventaire n°4022014-007) pour un montant de 25 000 €;
- Une rotobroyeuse latérale, pour un montant de 13 700.10 € HT. A déduire la proposition de reprise de l'ancien matériel ROUSSEAU 1600 TL de Darnac de 1996 (inventaire 4041996-031) pour un montant de 500 €;
- Une faucheuse-débroussailleuse élagueuse à bras articulé déporté télescopique, pour un montant de 47 565.50 € HT avec la proposition de reprise de l'ancien matériel OPTIMA M51 de 2014 (inventaire n°4022014-006) pour un montant de 9 000 euros.

Monsieur DAVID intervient pour signaler que le document unique est indispensable et doit être mis à jour régulièrement. Monsieur DUBOIS informe l'assemblée que le personnel de la Communauté de Communes chargé de réaliser ce document, est en cours de recrutement ce qui est confirmé par Mr NIVARD.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces achats.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le remplacement du matériel communal par l'achat d'un tracteur, d'une rotobroyeuse et d'une faucheuse débroussailleuse élagueuse, pour un montant total de 170 565.50 \in HT ;

ACCEPTE la proposition de reprise des trois matériels pour un montant total de 34 500 euros et de procéder à leur sortie de

DECIDE d'inscrire la dépense pour le matériel et la reprise de l'ancien matériel au budget 2023 ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ajustement du plan prévisionnel de financement pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création de commerces, de l'aménagement de logements locatifs et demande de subventions

Après avoir noté l'arrivée de Mme BUJON-THIMONNIER, Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 10 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création de commerces et de l'aménagement d'un logement locatif. Le montant des travaux était estimé à 320 394.00 euros HT hors achat du bâtiment.

Le montant des travaux pour les commerces et les logements a été réévalué par le Maître d'œuvre « Monsieur PAUGNAT Hervé ». Il convient par conséquent de renouveler les demandes de subventions selon le nouveau plan de financement ci-dessous, hors achat du bâtiment pour 57 000.00 euros en 2021, soit :

DEPENSES POUR TRAVAUX DES COMMERCES	Part affectée aux commerces	Part affectée aux logements T3 et studio	Montant HT
Lot 1 : Démolitions – Gros œuvre - Enduits	49 429.76	19 000.00	68 429.76 €
Lot 2 : Charpente bois	7 645.36	15 500.00	23 145.36 €
Lot 3 : Menuiseries extérieures	23 765.44	18 500.00	
Lot 4 : Menuiseries intérieures	9 158.00	16 000.00	42 265.44 €
Lot 5 : Plâtrerie	34 822.32	16 500.00	25 158.00 €
Lot 6 : Peinture	20 176.96		51 322.32 €
Lot 7 : sols souples	9 594.80	8 000.00	28 176.96 €
Lot 8 : Chauffage - plomberie		5 500.00	15 094.80 €
Lot 9 : Electricité - ventilation	13 183.28	16 000.00	29 183.28 €
Lot 10 : désamiantage	16 727.52	19 500.00	36 227.52 €
Lot 11 : Enduit de façade	20 126.40		20 126.40 €
Imprévus	7 888.48	6 200.00	14 088.48 €
	10 625.92	7 035.00	17 660.92 €
Honoraires de maitrise d'œuvre	26 331.02	17 432.73	43 763.75 €
Mission de coordination OPC	680.00	300.00	980.00 €
Mission SPS conception	420.00	150.00	
Mission SPS réalisation	968.00	400.00	570.00 €
Mission de contrôle	2 500.00		1 368.00 €
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	1 028.00	1 200.00	3 700.00 €
TOTAL ESTIMATIF DES TRAVAUX HT		600.00	1 628.00 €
	255 071.26	167 817.73	422 888.89 €

RECETTES	
ETAT DETR 30 % sur travaux commerces (255 071.26)	76 521.38 €
ETAT DETR 30 % sur logements locatifs (167 817.73)	50 345.32
ETAT au titre CRTE - DSIL 20 % sur travaux pour tous les lots	84 577.78 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL : 15 % de 200 000 € maxi pour commerces au titre de l'aide au maintien des services nécessaires à la population	30 000.00€
CONSEIL DEPARTEMENTAL: 15 % sur 80 000 € maxi sur logement	12 000.00 €
Fonds propres de la commune	169 444.41€
TOTAL RECETTES	422 888.89 €

Le conseil municipal, par 19 voix pour et une abstention (Mme BUJON-THIMONNIER):

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création de commerces et l'aménagement d'un logement locatif, pour un montant de 422 888.89 € HT hors achat du bâtiment ;

SOLLICITE une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2023 au titre des commerces et des logements locatifs ;

SOLLICITE l'Etat au titre d'une dotation de soutien aux investissements locaux (CRTE-DSIL);

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD pour la partie logement ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide au maintien des services nécessaires à la population pour la partie commerce ;

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres et clôt la séance à 21 h 15

e Maire,

André DUBOIS.

La secrétaire de séance

Arnaud MARTIN.

PV du CM du 30/01/2023 page 3/3